

Liaisons Littorales

Courriel mensuel de l'Association Nationale des Elus du Littoral

ÉDITORIAL

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2011 - n°64



Deux cent cinquante élus des communes, communautés de communes, départements et régions maritimes du littoral de métropole et d'outre-mer, ont réfléchi ensemble sur le thème "HABITER le LITTORAL", lors des Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, du 19 au 21 Octobre 2011, aux SABLES d'OLONNE. Ils ont confirmé par leur présence leur intérêt et leur volonté de débattre de l'avenir des collectivités littorales et des populations qui y vivent et dont ils ont la responsabilité.

Les élus de ces collectivités, *entre terre et mer*, sont conscients des déséquilibres liés à l'attractivité croissante du littoral, dont la densité de population est deux fois et demie supérieure à la moyenne française. Ils savent également que leurs collectivités bénéficient d'atouts importants en raison de la proximité de la mer et de ses ressources multiples.

S'ils entendent clairement assumer le mandat qui leur a été confié par leurs concitoyens, ils appellent l'Etat à énoncer clairement son engagement à leurs côtés et à mettre en place les moyens d'y faire face, depuis le partage des connaissances jusqu'aux financements nécessaires à leurs actions, sans négliger l'étape capitale de la concertation.

Au terme de débats très riches et de présentation d'expériences qui témoignent de la diversité des littoraux, les élus de l'ANEL interpellent l'Etat sur la gouvernance de la mer et du littoral, rappelant qu'ils entendent être associés à l'élaboration de la stratégie nationale au sein du Conseil national de la mer et des littoraux, dont ils attendent impatiemment l'installation, des conseils maritimes de façades et des conseils maritimes ultramarins qui sont en train d'être mis en place par les préfectures maritimes.

VIE de l'ANEL



Le CA s'est réuni le mercredi 14 septembre à l'Assemblée Nationale avec une quarantaine d'élus présents. A l'ordre du jour, la composition du futur Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), publiée dans le décret du 9 juin 2011. L'ANEL a sollicité la candidature d'élus de métropole et d'outre-mer pour y siéger et toutes les candidatures reçues ont été envoyées à l'AMF qui doit adresser les listes définitives au ministère.

Les élus ont été informés de la consultation engagée par le Ministère de l'Ecologie, sur le projet de décret relatif à la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) et aux documents stratégiques de façade (projet du 29 juin 2011). Ils ont manifesté leur volonté d'être étroitement associés à l'élaboration de cette stratégie nationale comme le prévoyait le livre bleu de décembre 2009.

L'ordre du jour a également porté sur les **trois circulaires relatives à la prévention des risques d'inondations**, publiées cet été.

Sollicités pour se prononcer sur le renouvellement du conseil d'administration de l'ANEL, les membres présents ont approuvé la proposition de prolonger le mandat actuel de la totalité du Conseil d'administration de l'ANEL (membres et président) au-delà de la période électorale de Juin 2012.

Cette décision a été soumise au vote de l'Assemblée générale réunie le 19 Octobre aux Sables d'Olonne et a été confirmée à l'unanimité.



Le débat s'est poursuivi sur le sujet de la constitution d'un groupe de travail littoral à l'AMF pour répondre aux demandes de modifier la loi Littoral de la part de certains élus des associations départementales de Bretagne et Pays de Loire. Les membres du Conseil d'administration de l'ANEL ont confirmé leur désaccord, réitérant les propos tenus lors des précédents Conseils d'administration du 24 novembre 2010, du 6 février 2011 et du 6 avril 2011, estimant que l'ANEL ne s'inscrivait pas dans ce débat mais dans celui d'une clarification et d'une précision de l'interprétation de la loi dont les objectifs de "protection et de valorisation du littoral" sont clairement affichés. Depuis ces 25 dernières années, comme l'attestent les chiffres de population, le littoral a continué de se développer en intégrant de nouvelles contraintes qui ne sont pas toutes issues de la loi Littoral mais de nouvelles législations et règlementations environnementales.

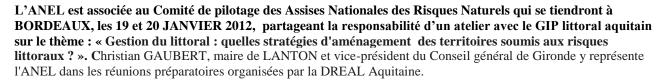
Le président BONNOT a signalé qu'une mission menée par le Conseil Général du Développement Durable (CGDD) sur l'application de la loi Littoral par les services de l'Etat était en cours et que ses résultats devraient être connus à la fin de l'année.

Le 14 septembre après-midi, plusieurs membres du Conseil d'administration de l'ANEL se sont rendus à la réunion préparatoire de l'atelier commun AMF/ANEL, qui se tiendra le mercredi 23 novembre 2011, de 9h 30 à 12 h 30, pendant le Congrès des Maires de France, sur le thème « Le Scot : outil privilégié de l'aménagement des espaces littoraux ? » auxquels sont conviés tous les élus inscrits au Congrès des Maires de France.



L'ANEL a participé à une réunion de travail entre le Ministère de l'Ecologie et les techniciens des associations de collectivités territoriales, suite à **la première réunion de la Commission Mixte Inondation du 12 juillet 2011**. Une note commune va être diffusée pour informer les collectivités locales du nouveau cadre qui se met en place pour la prévention et la gestion du risque inondation.

L'ANEL est partie prenante **des réunions de préparation du Livre Blanc ODYSSEA** pour lequel elle apporte une contribution sur le patrimoine maritime, avec l'appui de Françoise PERON, professeur émérite de l'Université de BREST.





L'ANEL poursuit son travail au sein du CODCAP pour l'élaboration d'un guide sur les cales de mise à l'eau. Le CODCAP travaille sur le bilan des trois appels à Projet « Ports de Plaisance exemplaires ». L'ANEL sollicite les communes adhérentes, lauréates de ces appels à projets, en leur demandant de lui adresser une fiche présentant l'état d'avancement des projets primés , soit par mail à anel1@wanadoo.fr, soit par courrier à l'ANEL, 22 boulevard de la Tour Maubourg, 75007 PARIS

ACTUALITES DU LITTORAL

ENVIRONNEMENT et LITTORAL

Gestion du risque d'inondation : publication de trois circulaires

La première circulaire du 5 juillet 2011 précise les modalités de mise en place d'une gouvernance de bassin pour la conduite de la politique de gestion des risques d'inondation. La deuxième concerne la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux (PPRL) et la troisième fixe les principes de prise en compte du risque de submersion marine dans ces plans.

Circulaire du 5 juillet 2011 relative à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation (Texte non paru au Journal officiel)

Circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux (Texte non paru au Journal officiel)

Circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux (Texte non paru au Journal officiel)

AJDA, 5 septembre 2011, n°28/2011, p.1598



L'arrêté prévoit la création d'un conseil maritime de façade pour chacune des quatre façades métropolitaines préalablement définies par le **décret PAMM (plan d'action pour le milieu marin) du 5 mai 2011**

- Manche Est-mer du Nord; Nord Atlantique-Manche Ouest; Sud Atlantique et Méditerranée.

Présidé conjointement par le préfet maritime territorialement compétent et par le préfet de région du siège de la direction interrégionale de la mer(DRIM), le conseil maritime de façade comprend quatre-vingts membres au plus, nommés par arrêté conjoint des autorités préfectorales, et est composé de cinq collèges, **aucun ne pouvant comporter plus de 35% du total des membres du conseil.**

Arrêté du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade, JORF du 7 octobre 2011

Circulaire du 17 octobre 2011 (non parue au JO mais sur le site du MEDDTL du 10 novembre 2011)relative à la mise en œuvre du décret



Protection du patrimoine maritime des Bouches de BONIFACIO

Les Bouches de BONIFACIO ont été classées en Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV), pour permettre la mise en place, dès 2012, de mesures de contrôle du trafic maritime afin de réduire le risque de pollution, améliorer la sécurité maritime dans le détroit et renforcer les mesures de protection des mammifères marins. http://www.developpement-durable.gouv.fr, 26 août 2011

Prévenir les risques : une des priorités du budget 2012 pour l'Ecologie

Avec une hausse de 2,1%, les priorités du budget 2012 portent sur la mise en œuvre des plans stratégiques (directive inondations, plans submersions rapides, séismes aux Antilles, cavités souterraines), ainsi que sur l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (17 millions d'euros). Dans le cadre du programme "politique des territoires", la dotation du plan eau-agriculture en Bretagne s'élève à 9,2 millions d'euros de crédits de paiement pour la lutte contre les algues vertes. Deux autres actions couvrent les besoins du plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe (2,9 millions d'euros) et le plan gouvernemental pour le Marais poitevin (5,1 millions d'euros). Localtis.info, jeudi 29 septembre 2011





Météo-France met en place une nouvelle vigilance « vagues-submersions »

Pour mieux anticiper les montées extrêmes du niveau de la mer et renforcer la protection des populations, ce dispositif de Météo-France et du SHOM, s'accompagne de consignes de comportements adaptées facilitant pour les services de l'Etat et les collectivités concernés, l'organisation de l'alerte à partir de la vigilance. En cas de vigilance "vagues-submersion", une bande de couleur sera matérialisée sur la côte de tous les départements concernés et le pictogramme vagues-submersion sera affiché sur le littoral de ces départements. http://france.meteofrance.com

Création d'un centre opérationnel de la fonction garde-côtes (CoFGC)

Créé auprès du Secrétaire général de la mer, le CoFGC assure une veille permanente sur les faits maritimes et ses évolutions susceptibles d'affecter la sécurité, la sûreté, l'économie ou l'environnement. Il contribue au suivi des crises relatives aux opérations de secours, à la lutte contre les pollutions et au maintien de l'ordre public en mer ; il assure l'information des centres nationaux interministériels de gestion de crise et la mise en œuvre du dispositif de la fonction garde-côtes.

Décret n° 2011-919 du 1er août 2011 relatif au centre opérationnel de la fonction garde-côtes www.cofgc.gouv.fr



Energie marine: immersion en mer de la première hydrolienne du Parc de PAIMPOL-BREHAT

Au large de PLOUBAZLANEC et de l'île de Bréhat, la première hydrolienne du futur parc EDF a été immergée à 35 mètres de profondeur le 31 aout 2011. Pendant deux mois, cette machine d'une hauteur de 21 mètres sera testée, sans être raccordée au réseau électrique. Objectif : préparer la mise en service du parc de quatre hydroliennes pour 2012, le premier du genre.

La lettre d'info hebdo de la Région Bretagne, semaine du 25 août au 1er septembre, www.bretagne.fr

L'Etat soutient 31 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux

Pour inciter les territoires à travailler à une échelle plus large que celle de la commune, l'Etat soutient 31 territoires qui se sont engagés volontairement dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal. L'appel à projets lancé en 2011 permet ainsi de soutenir, à hauteur de 50 000 € par territoire, les 31 intercommunalités qui comptent plus de 2 millions d'habitants et 499 communes réunis en 4 communautés urbaines, 3 communautés d'agglomération, et 24 communautés de communes. Un nouvel appel à projets sera relancé en 2012. Environnement-magazine.fr, 6 octobre 2011 ; http://www.developpement-durable.gouv.fr, 6 octobre 2011



LE HAVRE parie sur l'auto-combustion des boues

La toute nouvelle station d'épuration du HAVRE (322 000 EH), inaugurée mardi 18 octobre, est l'un des premiers sites français à accueillir un Thermylis, un procédé d'oxydation thermique des boues et qui fonctionne selon la technologie de lit fluidisé (après avoir été mis en route grâce à du gaz naturel, le four n'est plus alimenté que par les boues primaires et secondaires).

Hydroplus.info, 19 octobre 2011

Le lido de SETE à MARSEILLAN a les honneurs de la Commission européenne

Le projet de sauvegarde du Lido de SETE à MARSEILLAN, destiné à lutter contre l'érosion de la plage dans une logique d'aménagement durable et mené en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels (Europe, Etat, Conseil Général, Conseil Régional) fait l'objet d'un article dans le magazine "Panorama" consacré au rôle de la politique régionale dans l'Europe de demain.

La lettre d'information Thau agglo, 5 octobre 2011



Création du Parc naturel marin du golfe du Lion

Au large des côtes des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, le troisième parc naturel marin français et premier de Méditerranée, couvre 4 019 km² d'espace marin pour environ 100 km de côtes. Le conseil de gestion du Parc, composé d'acteurs locaux, devra élaborer la feuille de route du Parc selon les huit orientations de gestion présentées dans le décret. Un premier plan national de contrôle des aires marines protégées devrait être élaboré en 2012, à la suite de la signature d'une convention entre l'Agence des aires marines protégées, la Direction des Affaires Maritimes et la Direction de l'eau et de la biodiversité.

Décret n° 2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion Communiqué de presse du MEDDTL du jeudi 13 octobre 2011 http://www.aires-marines.fr/creation-du-parc-naturel-marin-du-golfe-du-lion.html

Aménagement d'un sentier littoral du Pays de RETZ : réhabilitation du site des Terres Rouges

Depuis 25 ans une opération de reconquête et de réhabilitation du site des Terres Rouges, qui fait partie des huit sites naturels du Pays de Retz, a été entreprise par la commune de St MICHEL-CHEF-CHEF, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général de Loire-Atlantique. Le parking du front de mer a été repoussé à une centaine de mètres de la côte pour laisser la place à un sentier côtier sur le front de mer de la plage du Gohaud, où 80 espèces ont été recensées (œillet des dunes, mésange bleue, mouette rieuse...).

Ouestfrance.fr, vendredi 8 juillet 2011; Chef Chef Infos, septembre 2011



VENDEE : création de la réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette

Située sur les communes de la TRANCHE-SUR-MER et de la FAUTE-SUR-MER, la réserve naturelle s'étend sur près de 340 hectares situés essentiellement sur le domaine maritime. La lagune de la Belle Henriette recense notamment des habitats naturels exceptionnels ainsi que 360 espèces végétales parmi lesquelles l'œillet de France ou la luzerne maritime et elle sert de halte migratoire pour de nombreux oiseaux.

Décret n° 2011-1041 du 31 août 2011 portant création de la réserve naturelle nationale de la casse de la Belle Henriette (Vendée) ; JORF du 2 septembre 2011

localtis.info, mardi 6 septembre 2011

L'ONU se préoccupe de l'impact des nuisances sonores humaines et industrielles sur la faune marine

Chercheurs et représentants du secteur privé et d'institutions militaires vont planifier l'Expérimentation internationale pour un océan silencieux (IQOE*) prévue sur dix ans et destinée à combler les lacunes scientifiques dans ce domaine. Des constructeurs et exploitants de parcs éoliens offshores testent 5 différentes méthodes de réduction du bruit pour la construction de parcs éoliens et leur future exploitation.

Les Energies de la mer, 3B Conseils, 25 août 2011

OUTRE MER

MAYOTTE : prévention des risques naturels et question foncière

En réponse à une question écrite du sénateur de Mayotte, la ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a indiqué que l'État engage des actions de prévention, mais aussi des actions sur le foncier et sur les cinquante pas géométriques à MAYOTTE. Les services de l'État ont en effet entrepris un programme de prévention de tous les risques naturels avec l'élaboration de Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour toutes les communes: inondations, submersions marines, glissements de terrain et chutes de blocs. Il va également être demandé à chaque commune d'élaborer son document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) à partir des informations transmises par les services de l'État.

Question écrite n°14201 de M. Soibahadine Ibrahim Ramadani, Sénateur de Mayotte, (JO Sénat du 01/07/2010); Réponse du MEDDTL, JO Sénat du 01/09/2011; Maire.info, du 6 septembre 2011



Réforme des ports d'outre-mer : projet de loi déposé à l'Assemblée Nationale

Le projet de loi (présenté en conseil des ministres du 19 octobre 2011) portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'Etat et comportant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, concerne quatre ports : le port autonome de la Guadeloupe et trois ports concédés par l'Etat, Fort-de-France, (Martinique); Degrade de Cannes (Guyane) et Port-Réunion (La Réunion), qui seraient transformés en « grands ports maritimes », établissements publics nationaux dont les statuts seraient alignés sur le régime général des ports métropolitains.

AJDA, 24 octobre 2011, n°35/2011, p.1987

EUROPE

Gestion de la qualité des eaux de baignade : modifications de la réglementation

Le décret adapte les dispositions réglementaires sur les eaux de baignade aux départements d'outre-mer dont la saison balnéaire débute le 1er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Il tire les conséquences réglementaires de la création des agences régionales de santé (ARS) et répond ainsi à la demande de la Commission européenne qui a considéré que les autorités françaises n'avaient pas correctement transposé la directive 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade.

Décret n° 2011-1239 du 4 octobre 2011 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade ; JORF n°0232 du 6

AJDA, n°34/2011, 17 octobre 2011, p.1927



Pollution des eaux : réforme de la Directive Nitrates

Le décret fait suite à une mise en demeure de la Commission européenne eu égard aux objectifs de la directive « Nitrates » et vise à remplacer progressivement les actuels programmes d'actions départementaux s'appliquant aux zones vulnérables par des programmes nationaux et régionaux.

Le contenu du programme national d'actions est précisé dans un projet d'arrêté sur lequel le public est consulté. Le projet d'arrêté relatif au programme national d'action à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole est disponible sur le site du MEDDTL : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Les observations peuvent être adressées avant le 18 novembre 2011 à l'adresse courriel suivante :

 $\underline{Gr4.Gr.Deb.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr}$

Décret n° 2011-1257 du 10 octobre 2011 relatif aux programmes d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Localtis.info, 13 octobre 2011





PORTS TRANSPORTS PLAISANCE



Sécurité : la France cherche des financements pour l'affrètement de l'Abeille Languedoc en Manche

La France a demandé une participation de l'Union européenne et des gouvernements allemands, belges et néerlandais pour assurer la sécurité dans le détroit du Pas-de Calais. En effet, depuis le retrait de l'Anglian Monarch par l'Angleterre, la France estime qu'un service public de sauvetage est indispensable sur ce détroit qui figure parmi les plus fréquentés au monde.

Depuis début octobre, l'Abeille Languedoc, nouveau remorqueur de haute-mer est attaché au port de Boulogne-sur-Mer, avec pour mission d'assurer la sécurité maritime, des biens et des personnes aux abords et sur nos côtes dans le détroit du Pas-de-Calais.

Le Marin, 2 septembre 2011

Boulogne sur Mer info, 18 octobre 2011

MARSEILLE regagne des parts de marché avec le trafic passagers vers la CORSE

Par rapport à l'été 2010, le nombre de passagers transportés entre MARSEILLE et la CORSE a connu une augmentation de 43 %, soit près de 450 000 voyageurs en juillet-août contre 312 000 sur la même période 2010. Selon le Grand Port Maritime de Marseille, cette hausse du trafic tient aux politiques commerciales et tarifaires attractives menées par les compagnies desservant la Corse, la SNCM et la CMN, mais aussi à la fiabilité de leurs services.

Mer et Marine du 13 septembre 2011



Autoroute de la mer Montoir-Gijon : une première année d'exploitation positive

Un an après son lancement, l'autoroute de la mer entre Montoir-de-Bretagne et Gijon, exploitée par LDLines, tire un premier bilan très positif et dépasse son objectif de fréquentation, avec au total, près de 14.000 poids lourds, 11.000 véhicules de tourisme et plus de 30.000 passagers qui ont transité sur la ligne, dépassant de 75 % les prévisions initiales.

Les Echos, lundi 26 septembre 2011, p.27 Mer et marine, 23 septembre 2011

Sécurité maritime : une flotte de navires dépollueurs prête à l'emploi

L'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) a constitué une flotte de navires dépollueurs destinés à prêter main-forte aux Etats-membres en cas de marée noire. Avec un budget de 20 millions d'euros pour lutter contre les pollutions, la capacité de mobilisation est de seize navires dépollueurs en service en mer Noire, Méditerranée, Atlantique, Manche, mer du Nord et Baltique, mobilisables dans un délai maximum de 24 heures avec leur équipage et le matériel de récupération de la pollution.

Le Marin, 14 octobre 2011



PECHE

BOULOGNE-sur-MER: labellisation de la plate forme d'innovation aquacole "Nouvelles Vagues"

Après la confirmation du pôle de compétitivité Aquimer, la plate-forme « nouvelle vague », station pilote aquacole pour réaliser des analyses et des essais, a été labellisée. Cette décision conforte la position de la filière halieutique boulonnaise, premier centre européen dans la transformation des produits de la mer, et va permettre de renforcer la compétitivité des entreprises du secteur des produits aquatiques en les aidant à développer leurs activités grâce à l'innovation, à la qualité et au développement de leurs technologies.

Boulogne sur mer info, vendredi 30 septembre 2011



Dans un communiqué de l'Association des régions de France (ARF), le président de la région Bretagne Jean-Yves LE DRIAN déplore que dans le projet de réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP), la conchyliculture soit noyée dans le vocable de l'aquaculture. Le projet de réforme prévoit que les Etats élaborent d'ici à 2014 des plans stratégiques nationaux « en vue d'éliminer les obstacles administratifs et d'assurer le respect des normes environnementales, sociales et économiques dans le secteur aquacole », et un nouveau « conseil consultatif de l'aquaculture » doit être créé, mais le nouveau cadre législatif n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2013. Localtis.info, jeudi 8 septembre 2011



La pêche défendue à BRUXELLES par les parlementaires français

Louis GUEDON, vice président de l'ANEL, député maire des Sables d'Olonne, a soutenu un amendement à la Loi de Finances pour aider la flottille de pêche à se maintenir en nombre et à se renouveler en obtenant les financements nécessaires à la construction de bateaux du futur. Les parlementaires ont exprimé leur désaccord sur le système des concessions de pêche transférables et sur l'interdiction des rejets en mer.

Le marin, 4 novembre 2011, P.6

TOURISME ET CULTURE



Annonce des villes lauréates du concours EDEN

Vingt-et-une destinations touristiques européennes ont reçu le titre de « destination européenne d'excellence 2011 », sur le thème « Tourisme et sites reconvertis ». Ce projet de la Commission européenne encourage les modèles de développement d'un tourisme durable à travers l'Union européenne, dans le cadre duquel des concours nationaux sont organisés chaque année et débouchent sur la sélection d'une « destination d'excellence » touristique dans chaque pays participant.

Veille info tourisme, 7 septembre 2011

Un bilan positif de la saison touristique estivale 2011

Avec un record de fréquentation dans les hôtels et campings malgré des conditions climatiques défavorables, l'activité touristique en France est en hausse en 2011 : le volume de nuitées est en progression de 3,1 % par rapport à l'été 2010 (juillet-août), grâce aux hausses conjuguées de la fréquentation des Français (+3,1%) et des clientèles étrangères (+2,9%). Les Français ont réalisé plus de voyages en France qu'au cours de l'été 2010 et ont accru la durée de leurs séjours (+3,8% en juillet).

Veille info tourisme, 7 septembre 2011;

Dossier de presse « Bilan de l'été 2011 » du 31 août 2011 ; www.economie.gouv.fr



Proposition de loi relative aux habitats légers de loisirs et à l'hébergement de plein air

La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi de Jean-Louis LEONARD, député de Charente-Maritime, qui propose de confier la décision de classement à Atout France, plutôt qu'au préfet, et d'améliorer l'information sur la réglementation applicable. Elle prévoit également de renforcer les possibilités de contrôle du maire sur le respect de la réglementation, en l'habilitant « à inspecter, même inopinément, le terrain en vue de vérifier l'exactitude de la déclaration des exploitants de terrains de camping », et donne la possibilité de moduler la taxe de séjour applicable dans le camping, « afin de mieux la faire correspondre à la nature de l'utilisation des emplacements ».

Localtis.info, lundi 10 octobre 2011



Terrains de campings et parcs résidentiels de loisirs : un décret modifie les dispositions du code de l'urbanisme

Le décret interdit l'installation des « mobil-homes » sur les emplacements cédés ou loués pour une durée supérieure à deux ans et soumet au droit commun des autorisations d'urbanisme l'installation des caravanes et des habitations légères de loisirs sur ces mêmes emplacements.

Le texte précise également les conditions de mise aux normes, urbanistiques et paysagères, des campings existants et prévoit à cet effet un permis d'aménager allégé. Enfin, le classement des terrains de camping étant devenu facultatif, le décret modifie le Code de l'urbanisme pour prendre en compte la suppression de cette obligation.

Le journal des communes, 4 octobre 2011

Décret n° 2011-1214 du 29 septembre 2011 portant adaptation des dispositions du Code de l'urbanisme relatives aux terrains de camping et aux parcs résidentiels de loisirs

A LIRE

« Les enjeux écologiques et fonciers en Camargue »

Dans ce rapport, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) émet plusieurs recommandations en vue de répondre aux enjeux écologiques et fonciers en Camargue, avec notamment un renforcement de la gouvernance globale et la généralisation de la démarche GIZC sur l'ensemble du littoral camarguais.

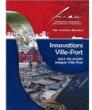
 $http:/\!/www.cgedd.developpement\text{-}durable.gouv.fr$

Les enjeux écologiques et fonciers en Camargue, juillet 2011



Cet ouvrage s'inscrit dans la perspective de commencer à intégrer la variable climatique dans la prospective territoriale, faire un état des lieux des savoirs scientifiques sur les risques naturels auxquels sont exposés les espaces littoraux et sur les conséquences physiques attendues liées au changement climatique.

Commissariat général au développement durable Études et documents - Numéro 55 - Octobre 2011



« Innovations Ville-Port, pour des projets intégrés ville port »

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) publie une étude qui recense les pratiques innovantes mises en œuvre dans les villes portuaires pour associer les intérêts respectifs des territoires, des acteurs économiques et la "nouvelle" donne environnementale. Soixante-dix initiatives françaises et internationales ont été recensées et analysées avec le concours de l'AIVP. Quatre volets sont examinés : économie, environnement, urbanisme et gouvernance.

Innovations Ville-Port; FNAU, Club « territoires Maritimes », septembre 2011

Pour télécharger l'étude : http://www.fnau.org/publications/etude-rapports.asp?annee=2011



« Propositions pour une stratégie nationale de gestion du trait de côte, du recul stratégique et de la défense contre la mer, partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales ».

Rapport présenté par Alain COUSIN, Député de la Manche

Le « Petit futé SETE/Pays de Thau » en téléchargement gratuit

Pour stimuler le développement touristique du territoire et la promotion de son image, Thau agglo a souhaité la création d'un guide sur SETE et le Pays de Thau. Il est désormais accessible gratuitement, sur Internet ou par I-Phone, et ce jusqu'à la fin de l'année.

http://www.thau-agglo.fr/Le-Petit-fute-Sete-Pays-de-Thau-en.html

« Biodiversité & Tourisme, de nouvelles opportunités pour les entreprises et les destinations ? »

Cet outil vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur touristique autour des enjeux de préservation de la biodiversité et à diffuser les bonnes pratiques qui peuvent y contribuer.

Guide pratique de la Direction Générale de la compétitivité de l'industrie et des services du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Disponible sur le site <u>www.tourisme.gouv.fr</u>

AGENDA



Rencontres Nationales du Tourisme

Mercredi 9 novembre 2011 au Palais des Congrès de PARIS

7ème congrès de l'ARF, Association des Régions de France, à **TOURS**, les jeudi 17 et vendredi 18 novembre

Atelier du Conservatoire du Littoral « Le paysage littoral : quelles ambitions ? - Construisons un projet de sens commun »

Mercredi 16 et jeudi 17 Novembre à CALAIS



" Le SCOT littoral : outil privilégié de l'aménagement des espaces littoraux ?"

Mercredi 23 novembre 2011 de 9h30 à 12h30 Salle 41

PARIS - Parc des Expositions - Porte de Versailles

Troisième Journée Thématique EcoNav 2011, « Quelle seconde vie pour les navires ? » Jeudi 24 novembre 2011, de 9H30 à 17h00, Université de Bretagne Sud, **LORIENT**

Les 7èmes Assises de l'Economie Maritime et du Littoral

Mardi 29 et mercredi 30 Novembre 2011 à **DUNKERQUE**



DECEMBRE

Conseil d'administration de l'ANEL à PARIS, le Mercredi 7 décembre, de 15 h à 18 h

Les 25 ans de la loi Littoral, colloque universitaire, UFR Droit et Sciences économique de BREST,

le Vendredi 9 décembre de 9h à 18 h

Forum des gestionnaires des espaces naturels sur la « Gestion des risques naturels, industriels et sanitaires dans les espaces naturels »

Lundi 12 et mardi 13 décembre 2011 à NANTES



Du 3 au 11 Décembre 2011 à PARIS, Porte de Versailles



